

AVIS D'ECHEANCE

Période du **01/07/2024** au **31/07/2024**

Votre référence locataire

à rappeler à chacun de vos contacts avec 3F

894021

Votre contrat

N° Contrat: 723576
N° Facture : 63444432

Votre contrat de location comprend
1 Appartement, 2 Parkings

Adresse de location principale : B145L-1123
BATIMENT B
7 BIS RUE DE COSSIGNY
77170 BRIE COMTE ROBERT 77053

Information

(1) Cet avis d'échéance ne tient pas compte des règlements encaissés après le 23/07/2024

Montant du loyer maximum de la convention conclue avec l'Etat :
638,28 euros par mois

Le présent avis d'échéance vaut quittance pour loyer, charges et accessoires sous réserve d'encaissement total des sommes dues. Il correspond à une indemnité d'occupation si le bail est résilié, inexistant ou dénoncé.

Membre d'un assujetti unique
ASU TVA F
159 rue Nationale 75013 PARIS

N° de TVA intracommunautaire de l'assujetti unique : FR24920707999

N° de TVA intracommunautaire du membre : FR39784825069

Exonération de TVA sous réserve de l'application des articles 261 D, 2^e (parkings indépendants) ou 260, 2^e (locaux commerciaux/professionnels) du code général des impôts.



COMMENT REGLER ?

ADRESSEZ VOTRE CHEQUE
L'ADRESSE POSTALE CI-CONTRE

3F AL

Groupe ActionLogement

3F SEINE ET MARNE
TSA 24271
BANCTEC - Centre de traitement
77438 MARNE LA VALLEE CEDEX 2



TREAV00089402163444432001000000

POUR SIMPLIFIER VOS
REGLEMENTS, OPTEZ POUR :

- LE PRELEVEMENT

- LE VIREMENT

- PAYER PAR CB

(VOIR AU VERSO)

MME DRAMARD CAROLINE
894021

2088,78 €

Ne joignez aucun autre document à votre règlement

411282000029 4800894021634443231072024678800

208878



NOUS CONTACTER

- En ligne : www.groupe3f.fr (**mon compte locataire**)
- Par téléphone : Service Clientèle 3F : 01 55 26 11 90
(lundi au vendredi de 9h00 à 18h00)
- Par courrier à votre agence : voir adresse au recto

URGENCES 3F
01 40 71 17 01

Vos 10 dernières opérations

Dates	Libellés	Débit	Crédit
20/07/2024	Rappel APL	0,00	1127,52
08/07/2024	Paiement CB Extranet Client	0,00	1100,00
30/06/2024	Facture 01/06/2024-30/06/2024	1085,17	0,00
05/06/2024	Paiement CB Extranet Client	0,00	1085,17
31/05/2024	Facture 01/05/2024-31/05/2024	1085,17	0,00
14/05/2024	Paiement CB Extranet Client	0,00	1085,17
30/04/2024	Facture 01/04/2024-30/04/2024	1085,17	0,00
08/04/2024	Paiement CB Extranet Client	0,00	1085,17
31/03/2024	Facture 01/03/2024-31/03/2024	1085,17	0,00
11/03/2024	Paiement CB Extranet Client	0,00	1000,00

Vous nous deviez au 20/07/2024 est de :

1819,29 €



MON COMPTE LOCATAIRE

➤ Pour vous connecter :

> rendez-vous sur le site www.groupe3f.fr (**mon compte locataire**)

> **1ère connexion** ? L'inscription est simple et rapide :

Dans la rubrique Mon Compte Locataire, cliquez sur « activer mon compte » et suivez les étapes

➤ Vous pouvez à tout moment :

> consulter le **solde** de votre compte

> modifier vos informations personnelles

> **Payer** votre loyer par carte bleue

> télécharger un **relevé de compte**, un **avis d'échéance**

> transmettre et suivre vos **demandes** techniques et administratives

> Tout connaître sur l'**entretien de votre logement**



PAYER MON LOYER

Prélèvement automatique : solution pratique, il garantit de payer sans retard, sans démarche, sans courrier et en toute sécurité. **Demandez nous le formulaire** pour mettre en place le prélèvement automatique.

Virement en utilisant les références bancaires suivantes
IBAN : FR76 3000 3071 5700 0005 2443 605
BIC : SOGEFRPPXXX

Carte bancaire depuis **Mon Compte Locataire**

Chèque : adressez votre chèque accompagné du talon au recto à l'adresse **TSA 24271 BANCTEC - Centre de traitement 77438 MARNE LA VALLEE CEDEX 2**

En cas de difficulté, le premier réflexe est de nous contacter

> Le non paiement du loyer vous expose à des poursuites graves, elles peuvent aller jusqu'à la résiliation du bail.

RESPECT DU PERSONNEL

Notre personnel, gardien, employé d'immeuble, administratif en agence ou chargé de relation clientèle au téléphone **est à votre écoute pour vous apporter le meilleur service**.

Nous vous demandons de les respecter en toutes circonstances.

Conformément aux dispositions de votre bail, toute attitude inappropriée envers notre personnel ou envers nos prestataires extérieurs fera l'objet d'un rappel immédiat au règlement et entraînera des poursuites judiciaires ou pénales pouvant aller jusqu'à la résiliation du bail.